



Convocation par liquidateur dans le cadre de liquidation judiciaire

Par **herfads**i, le **14/12/2025 à 20:51**

Bonjour,

Suite à la liquidation judiciaire, prononcée par le tribunal, de la société dans laquelle j'étais licenciée, j'ai été convoquée par le liquidateur.

J'habite à Nantes et je suis convoquée à Nanterre. Je n'ai pas été payée depuis 2 mois, je n'ai pas les moyens de me rendre la bas.

Il semble que ce soit pour m'expliquer mes droits.
Est-il possible de demander au liquidateur une visio ?

D'avance, merci,

Par **Marck.ESP**, le **14/12/2025 à 21:01**

Bienvenue et bonsoir

Le liquidateur a un devoir d'information, et une convocation qui engendre des difficultés financières et logistiques importantes pour un salarié licencié est souvent remplacée par un échange à distance.

Vous devriez contacter le liquidateur judiciaire le plus rapidement possible par écrit (e-mail avec accusé de réception ou lettre recommandée avec avis de réception, si le temps le permet).